

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1589

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Programme Ecocité - Adoption du règlement des aides - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1589**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Programme Ecocité - Adoption du règlement des aides - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Les aides de la Métropole de Lyon en faveur de la réhabilitation énergétique de l'habitat privé et social - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La Métropole a créé en 2015 une plateforme d'éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique de l'habitat privé.

Cette plateforme consiste en la mise en place d'un guichet unique d'information pour soutenir dans leurs démarches les ménages et les copropriétés souhaitant s'engager dans des travaux de réhabilitation énergétique de leur habitat. Dans ce cadre, les propriétaires occupants ou bailleurs, en habitat collectif ou en logement individuel, peuvent bénéficier d'aides aux travaux sous forme de subventions de la part de la Métropole.

Le dispositif d'aides aux travaux de rénovation énergétique des logements privés a été voté par délibération n° 2015-0639 du Conseil de la Métropole du 21 septembre 2015, avec une première individualisation d'autorisation de programme de 3 500 000 €.

Pour rappel, le montant de la subvention varie de 2 000 à 3 500 € par logement/lot principal selon la performance énergétique atteinte.

La Métropole, dans le cadre de son engagement en faveur de la réhabilitation énergétique très performante, soutient également la réhabilitation des logements sociaux. Après une première phase expérimentale, des aides financières ont été votées par délibération n° 2016-0996 du Conseil du 1er février 2016. Pour rappel, des subventions sont octroyées à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux énergétiques, et plafonnées à 5 000 € par logement.

Depuis le vote de la première autorisation de programme, en septembre 2015, et jusqu'en septembre 2016, en ce qui concerne le parc privé, 2 429 000 € ont déjà été engagés en faveur de la réhabilitation de 1 057 logements. Il est projeté, pour la fin de l'année 2016, un montant d'octroi de subventions de 794 500 € supplémentaires pour la réhabilitation de 359 logements.

Pour assurer la poursuite des actions et l'octroi de ces aides en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux, il est proposé dans le présent rapport le vote d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 4 000 000 €, permettant l'octroi de subventions pour environ 1 500 logements supplémentaires. Ce sont, notamment, des opérations du parc public social qui seront concernées par ces subventions sur la fin de l'année 2016 et début 2017.

II - Démarche Ecocité - Convention de rénovation énergétique - Validation du règlement des aides - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme

Dans le cadre de la démarche Ecocité, Ville de Demain (programme d'investissements d'avenir-PIA-), la convention de rénovation énergétique à signer avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a été présentée pour validation par délibération n° 2016-1493 du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016.

Cette convention contribue aux objectifs de la Métropole formalisés dans la mise en place de sa plateforme Ecoréno'v ainsi qu'aux enjeux sociaux et de lutte contre la précarité énergétique.

Le budget alloué par la CDC à la Métropole pour cette action est d'un montant de 2 695 000 € pour la période 2016-2019 en faveur de la réhabilitation énergétique d'un minimum de 290 logements, représentant une douzaine de copropriétés candidates, pour une assiette prévisionnelle de travaux éligible de 7 700 000 € HT.

Les bénéficiaires de ces aides sont les propriétaires d'immeubles de logements collectifs s'engageant à atteindre un niveau bâtiment basse consommation (BBC) rénovation après la réalisation de travaux énergétiques. Le montant de l'aide est d'un maximum de 35 % du montant hors taxe des travaux éligibles. Les immeubles situés dans le quartier de Sainte Blandine à Lyon 2° et dans la commune de Villeurbanne, du fait d'une animation renforcée sur ces territoires, sont prioritaires au financement Ecocité. En fonction de la disponibilité des crédits, d'autres territoires pourront faire l'objet de financements.

Le règlement des aides, joint au dossier, est proposé à l'approbation du Conseil de la Métropole.

Afin de mettre en œuvre cette convention de rénovation énergétique, signée par la CDC, et de permettre l'engagement financier pour les copropriétés ayant voté leur programme de travaux, il est proposé au Conseil une individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 1 000 000 € en dépenses et en recettes. Le vote du complément d'autorisation de programme sera proposé en 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 4 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 2 000 000 € en 2017,
- 2 000 000 € en 2018,

sur l'opération n° 0P15O5027.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 500 000 € TTC en dépenses.

2°- Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 1 000 000 € TTC en dépenses et 1 000 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

- . 400 000 € en 2017,
- . 600 000 € en 2018,

sur l'opération n° 0P15O5314,

- en recettes :

- . 300 000 € en 2017,
- . 700 000 € en 2018,

sur l'opération n° 0P15O5314.

3° - Autorise monsieur le Président à mettre en œuvre le régime d'aide pour la rénovation du parc social public, tel que défini par délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-0996 du 1er février 2016, et le régime d'aide de l'habitat privé, défini par application de la délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0639 du 21 septembre 2015, modifiée par délibérations n° 2016-0996 du 1er février 2016 et 2016-1331 du 27 juin 2016.

4° - Approuve le règlement pour l'octroi des aides programme d'investissements d'avenir (PIA) Ecocité en faveur de la rénovation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention de rénovation énergétique signée avec la Caisse des dépôts et consignations.

5° - Autorise monsieur le Président à mettre en œuvre le régime d'aide défini par application dudit règlement des aides Ecocité.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.